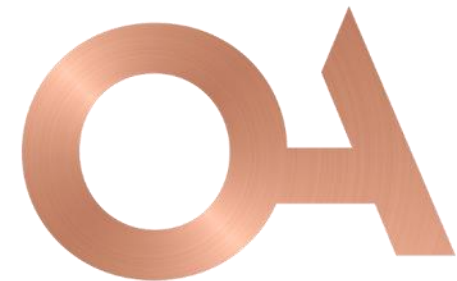




BERSON
ABELS



Finance durable: Evolution différenciée de la réglementation dans l'UE et en Suisse

Présenté par Antoine Amiguet

Plan

I. Développement dans l'UE

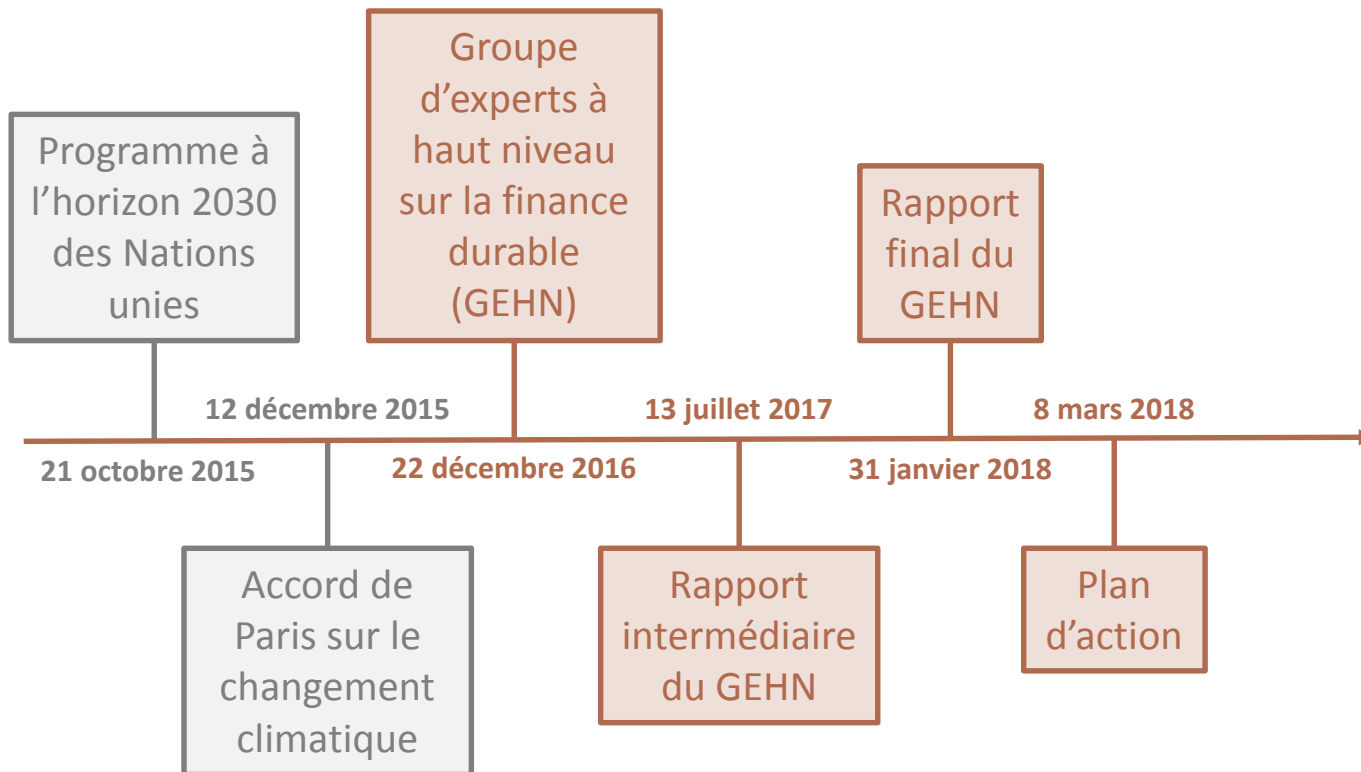
- A. Contexte international
- B. Plan d'action
- C. Propositions législatives
- D. Prochaines étapes

II. Développement en Suisse



I. Développement dans l'UE

A. Contexte international





I. Développement dans l'UE

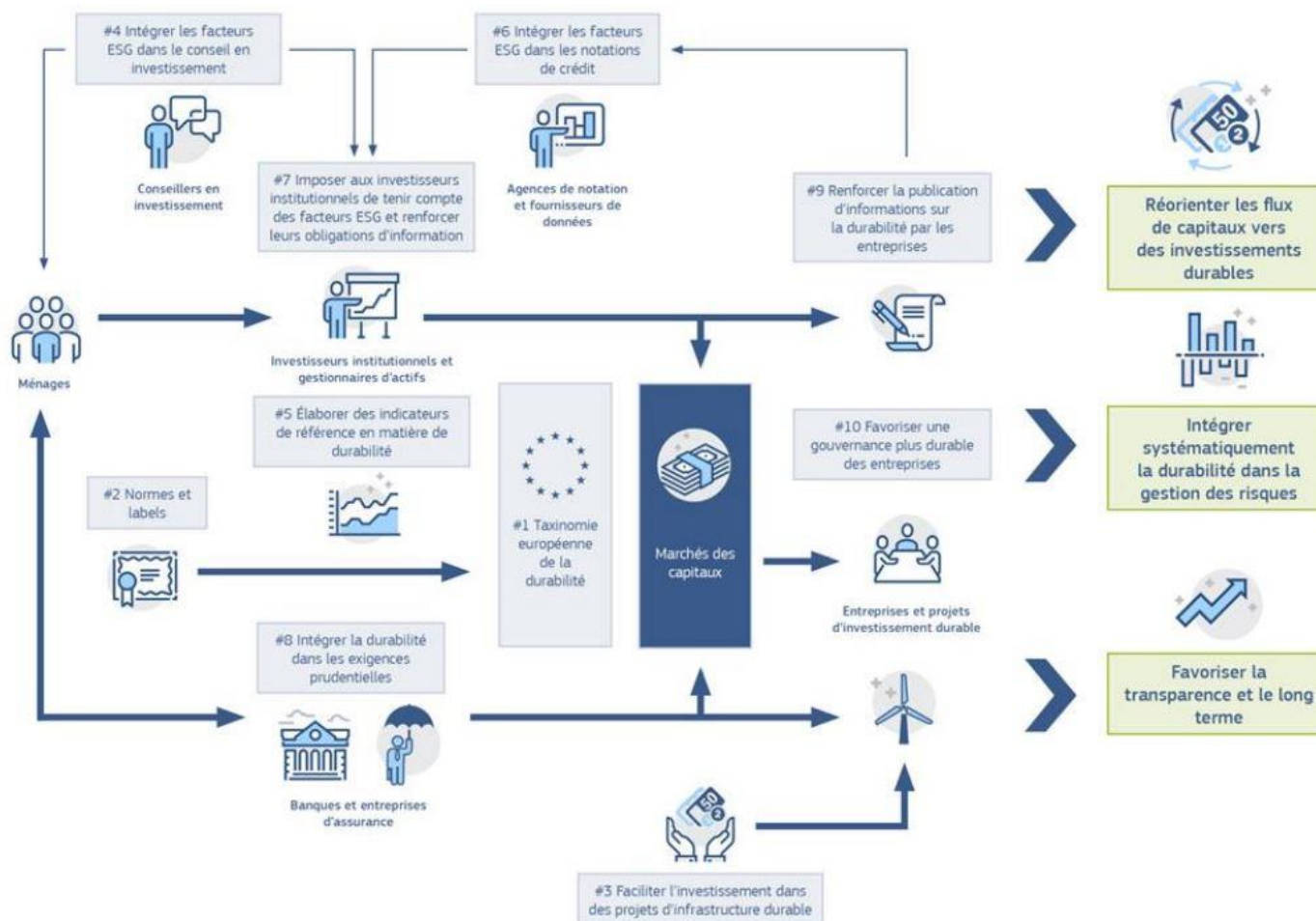
B. Plan d'action

1. **Rôle essentiel** du secteur financier dans la réalisation des objectifs environnementaux et sociaux
2. Trois objectifs:
 - réorienter les **flux de capitaux** vers des investissements plus durables
 - intégrer systématiquement la durabilité dans la **gestion des risques**
 - favoriser la **transparence** et le **long terme**
3. **Dix propositions d'actions:** mélange de mesures législatives et non législatives



I. Développement dans l'UE

B. Plan d'action



Source: Commission européenne, Plan d'action: financer la croissance durable, 8 mars 2018



I. Développement dans l'UE

B. Plan d'action

4. Action no 4 vise à intégrer de la durabilité dans le conseil en investissement:
 - Les entreprises d'investissement jouent un **rôle central** dans la réorientation du système financier vers la durabilité
 - Les conseils fournis ne tiennent pas suffisamment compte des **préférences des investisseurs** en matière de durabilité
 - Entreprises d'investissement devraient **demander** à leurs clients leurs préférences (en termes de facteurs ESG) et les **prendre en considération** lors de la sélection des produits et de l'évaluation de leur caractère approprié
 - Proposition: modification des actes délégués **MiFID II**



I. Développement dans l'UE

C. Propositions législatives



I. Développement dans l'UE

C. Propositions législatives

1. Le 29 mai 2018, la Commission a présenté un **paquet de mesures** dans le cadre du suivi de son plan d'action sur le financement d'une croissance durable
2. Du 24 mai au 21 juin, la Commission a également mené une **consultation** sur les modifications apportées aux actes délégués en vertu de la directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II)



I. Développement dans l'UE

C. Propositions législatives

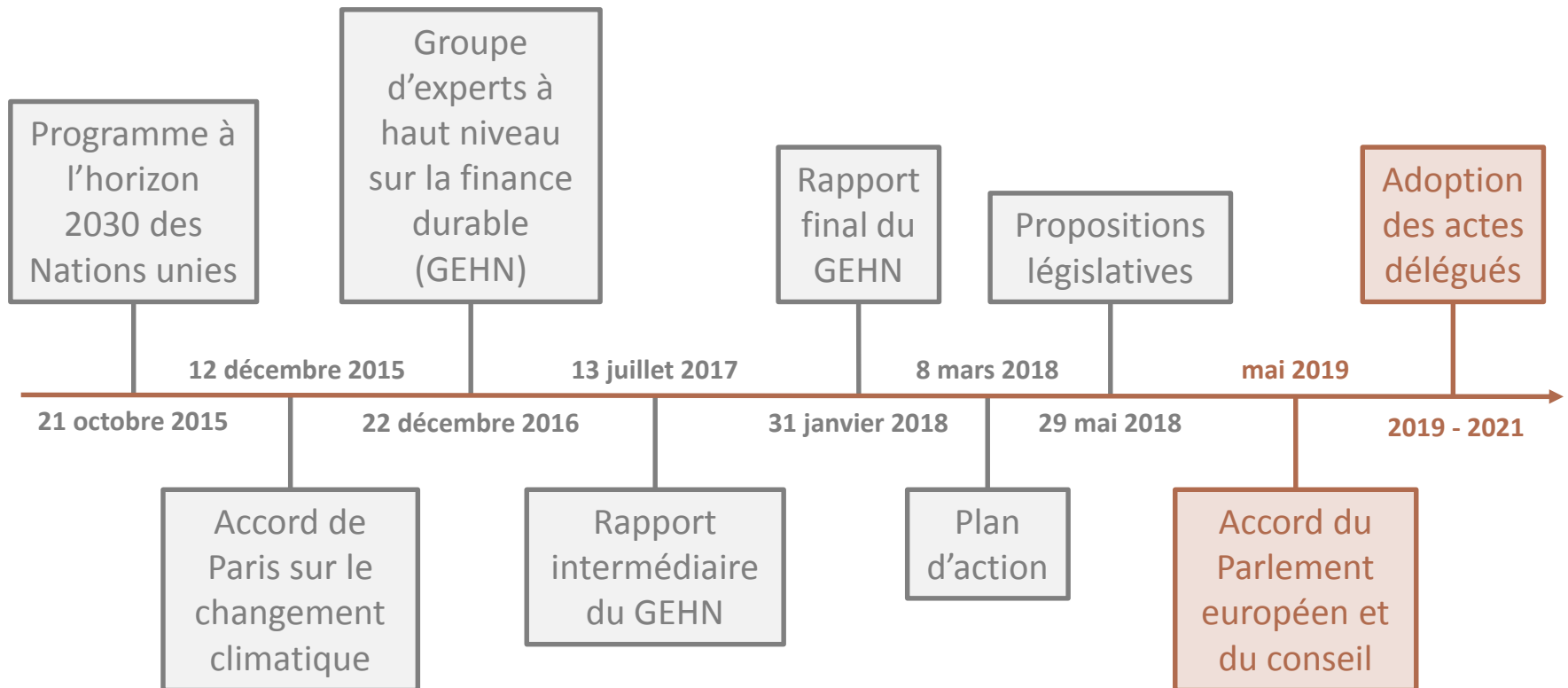
3. Selon cette proposition:

- Les entreprises d'investissement fournissant des conseils financiers et des services de gestion de portefeuille devront procéder à une **évaluation obligatoire** des préférences ESG de leurs clients dans un questionnaire qui leur sera adressé
- Les entreprises d'investissement devront **tenir compte** de ces préférences ESG dans le processus de sélection des produits financiers proposés à ces clients
- **Information ex ante:** l'information relative aux facteurs ESG des produits financiers fournie aux clients devra être donnée avant la fourniture de services de conseil en investissement et de gestion de portefeuille
- **Information ex post:** les entreprises d'investissement devront établir un rapport à l'intention du client expliquant comment la recommandation qu'il reçoit répond à ses objectifs d'investissement, à son profil de risque, à sa capacité à supporter des pertes et à ses préférences ESG



I. Développement dans l'UE

D. Prochaines étapes



II. Développement en Suisse

1. **Pas de projet similaire** en Suisse pour le moment
2. Communication du Conseil fédéral du 24 février 2016:
 - Primauté de solutions relevant de l'**économie de marché** et de la **subsidiarité** de l'action publique
 - L'Etat peut agir en tant qu'**intermédiaire** afin de soutenir les efforts de la branche visant à développer le segment des investissements durables
3. Propositions pour une **feuille de route** vers un système financier durable en suisse de juin 2016

II. Développement en Suisse

4. La Suisse doit-elle **reprendre/s'inspirer** de la réglementation européenne?
5. Quelques pistes de réflexion:
 - Réglementation = moyen efficace de développer la finance durable
 - Hard law / soft law
 - "Die Musik spielt in Brüssel und die Schweiz tanzt mit"



Antoine Amiguet

Associé, LL.M. (NYU)

aamiguet@obersonabels.com

+41 58 258 88 88